

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 24.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	2 d. au dessous	86 deg.	27 pou. 41 lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h.	11 h.	4 h.	Nouvelle lune.	8	
53 n.	38m.48	23 n.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, offico-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Destribles aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS. — Demain, jour de Noël, les ateliers de notre imprimerie étant fermés, le CENSEUR ne paraîtra pas.

Lyon, 24 décembre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, quai St-Antoine, n° 27, au 2^e, où les citoyens peuvent venir signer.

REVUE DE LA SEMAINE.

Le palais Bourbon a rouvert ses deux battants, et déjà les hommes qui gouvernent la France ont tellement senti que leur politique était improuvée par le pays, qu'ils ont forcé le chef de l'Etat à prononcer devant les représentants de la nation des paroles dont on conteste aujourd'hui la véracité. Les partisans de la royauté doivent éprouver quelque humiliation du rôle où on la fait descendre; l'amour des ministres pour le gouvernement représentatif doit leur paraître fort problématique, quand ils les voient reculer devant l'aveu de leurs actes.

Ainsi, à les entendre, la solution de l'affaire belge sera toute pacifique, et cette assurance jésuitique est sur le point d'être démentie, car les Belges se disposent au combat; comme nous l'avions prévu et annoncé, ils trouvent des auxiliaires chez d'autres peuples, victimes comme eux de la politique des rois, et voilà que les Polonais s'enrôlent sous ce nouvel étendard d'indépendance, donnant les premiers un noble exemple qui sera suivi.

Selon eux, le traité de la quadruple alliance a été fidèlement exécuté, et il est constant que don Carlos a fait librement passer sur nos frontières, armes, chevaux et munitions; il est clair que le trône d'Isabelle, garanti par les traités, est au moment de s'écrouler, et que l'Espagne, pour échapper à une restauration, va tomber peut-être aux mains d'un dictateur qui affiche assez hautement sa suprématie.

Ils proclament la prospérité de l'état, les documents officiels leur donnent un démenti, et les seuls faits qu'on ne puisse contester sont précisément l'abandon d'un point conquis par le courage de nos troupes, et la malheureuse protection accordée à un clergé qui se croit déjà assez fort pour se montrer intolérant. Voilà comment s'est ouverte la session. Désormais le ministère et la coalition sont en présence, prêts à se disputer les portefeuilles et à combattre chacun pour soi; ni l'un ni l'autre dans l'intérêt véritable du pays. Les premières luttes ont été vives et acharnées, et M. Dupin a payé chèrement la triste victoire qu'il a obtenue.

Après un tel succès, on peut toujours entonner le *Te Deum*; mais il faut se hâter de panser les blessures et de réparer les pertes, sous peine de ne pas se relever d'un pareil triomphe. M. Dupin s'est usé à celui-là; sa popularité est restée sur le champ de bataille, il ne la retrouvera pas. Voilà le sort des hommes versatiles, quel que soit du reste leur mérite personnel. Ainsi tombe l'un de ceux en qui le peuple eût confiance, et qui, trahissant l'espoir mis en eux, ont proclamé la funeste maxime de la résistance, alors que tout leur faisait un devoir de marcher en avant, et d'obte-

LA SEMAINE DES TROIS DIMANCHES.

Il n'est pas de contrée sur le globe où la société soit plus multiple qu'en Egypte. Autant la nature physique y est majestueusement monotone, autant le monde moral y est bizarrement varié. C'est un composé d'éléments hétérogènes, qui vivent pourtant en assez bonne harmonie. Sur cette vieille terre, toutes les nationalités et toutes les langues, toutes les mœurs et toutes les législations, toutes les coutumes et tous les cultes se sont donné rendez-vous. A côté de la mosquée on trouve l'église grecque ou latine, non loin du préche protestant la synagogue juive, près des cafés turcs des salles de spectacle d'Europe.

La semaine, en Egypte, a trois dimanches: le dimanche des musulmans, le vendredi; le dimanche des juifs, le samedi, et enfin le dimanche des chrétiens. Ainsi, sur sept jours, on en fête trois. C'est plus du tiers de la vie employé à se réjouir. L'industriel est entraîné à chômer cette trinité dominicale; car le premier dimanche est férié par le gouvernement; le second, par les juifs, c'est-à-dire par le commerce; le troisième, par les consuls et les Européens. Il est vrai que, dans l'opinion des musulmans, le travail étant le plus bel hommage rendu à la divinité, le repos n'est point ordonné pendant le jour consacré à Dieu; mais ce n'est pas moins un jour de fête. On se livre au plaisir, et les administrations chôment, afin que les fidèles puissent aller à la mosquée. Pourtant les bazars sont ouverts; car acheter et vendre est pour les musulmans un acte éminemment religieux. Quant aux juifs, on connaît leurs scrupules touchant l'observance du sabbat: fumer un cigarito ou enfourcher un baudet est encore, pour les dévots à la loi de Moïse, une infraction scandaleuse qui fait montrer au doigt ceux qui osent s'en rendre coupables. Enfin, les chrétiens de toutes les communions, naturellement flâneurs par principe et par tempérament, sont loin d'oublier leur dimanche chéri sous ces tièdes atmosphères d'Orient, où la paresse est le plus capital de tous les péchés.

Donc, en Egypte, on festoie Mahomet, Moïse et Jésus; on glorifie ces trois révélateurs, puisque chacun donne son jour de

nir pour le pays les conséquences de la révolution de juillet.

Le moment vient où leur orgueil reçoit un échec, où les partis, dont ils avaient la vanité de se croire les chefs inamovibles, refusent de se ranger sous leur drapeau, ou de leur en confier un pour marcher à leur tête.

Voilà donc le ministère avec M. Dupin si pauvrement obtenu, la coalition avec ses vice-présidents; l'un et l'autre avec des voix mobiles, des soldats qui passent facilement d'un camp dans un autre, et, selon les rancunes ou les stipulations de chaque soir, prêts chaque matin à changer de drapeau.

Ceux qui ont eu la bonhomie de croire que la coalition pouvait être profitable au pays; que les députés qui s'y jetaient n'en faisaient pas seulement une question de personnes, soulevée par des ambitions impatientes, mais une question de principes, ceux-là doivent être cruellement déçus en voyant le résultat des premières vérifications de pouvoir. Deux puissances véritables règnent sur la France, mais sans la gouverner: la presse et la tribune; l'une, reine constante, malgré les entraves dont on gêne sa pensée; l'autre revenant chaque année partager quelque temps le trône que sa rivale n'abandonne jamais. Durant les mois qui se sont écoulés entre les deux sessions, il s'est fait un changement sensible dans la presse de l'opposition. Les dernières traces d'aigreur ont disparu de la discussion; dans la situation grave où se trouve le pays, et sans doute à cause de cette situation, elles ont été généralement remplacées par une logique pleine de calme et de dignité. Les bons esprits l'ont vu avec plaisir, et le pays s'y est promptement habitué; il devait espérer que la chambre, cette autre puissance, suivrait le sage exemple de sa rivale, qu'elle apporterait dans la discussion cette dignité et ce calme qui donnent aujourd'hui tant de force à la presse; le pays a été trompé, et les premières délibérations ont produit sur tout le monde une impression fâcheuse. Il a fallu se ressouvenir et se reporter aux précédents de ces masses compactes, refusant d'entendre les orateurs, étouffant la voix de la tribune sous leurs murmures, et se levant en bloc pour valider certaines opérations que dans la chambre même on ne craint pas de rattacher à un vaste système de corruption; c'est-à-dire, employant une sorte de force matérielle pour sanctionner les usurpations de la fraude. Voilà comment ont débuté les centres, qui se souviennent de leur origine. La commission elle-même blâmait vivement les manœuvres scandaleuses qui avaient signalé l'élection de M. Parés; les centres l'ont validée. Un député a pris la parole pour flétrir celles qui avaient eu lieu dans la nomination de M. Limpérani, les centres ont étouffé sa voix et admis le député de Bastia, ce collège d'un pays qui ne peut se faire à nos mœurs, quand il voit les fraudes que nos lois tolèrent dans l'exercice des droits les plus précieux qu'elles aient donnés aux citoyens.

C'est avec de tels auxiliaires que le cabinet va lutter contre la coalition; c'est par eux qu'il essaiera d'enlever à l'adresse tout caractère d'hostilité, et d'en faire une pâle paraphrase du discours de la couronne. Il y a dans la chambre tant de petites ambitions, qu'il peut réussir. Alors il n'aura pas besoin d'élever un nouvel étendard pour rallier les partis, il les bravera; il repoussera la réforme électorale parce

qu'elle le tuerait, et qu'une volonté plus puissante que la sienne n'en veut pas; il se dira le champion des intérêts matériels, et il les sacrifiera. En politique, il se proclamera le cabinet réactionnaire, comme il l'a toujours été; et si le principe de la prérogative royale qu'il embrassera avec passion vient à succomber enfin devant les cris de l'orgueil blessé des députés, alors peut-être se trouvera expliquée clairement la dernière phrase du discours de la couronne. Attendons.

Dans la séance du 20, le ministère éprouvait coup sur coup trois défaites, la coalition nommait trois vice-présidents. Hier le résultat a été contraire; M. Odilon Barrot a été repoussé, et M. Cunin-Gridaine, candidat du pouvoir, l'a emporté de 36 voix sur son concurrent de la gauche.

Bien plus, sur quatre secrétaires, la coalition n'a pu nommer qu'un seul de ses candidats.

On se demande la raison de ce revirement, elle est toute simple; nos prévisions se réalisent. Les doctrinaires qui font partie intégrante de la coalition s'étaient proposé de mettre en avant le centre gauche et la gauche, et de recueillir les fruits du combat. Or donc, lorsqu'il s'est agi de nommer M. Barrot, ils se sont ravisés; le scrutin de la veille leur avait donné trois victoires; pour eux, une quatrième victoire telle que celle de M. Odilon-Barrot eût été très-funeste. M. Barrot, devenu vice-président, et conséquemment ministre possible, embarrassait les conservateurs. Ces derniers, qui avaient leur compte, ont jugé prudent de se rallier aux centres ministériels, afin de fermer à la gauche les avenues du pouvoir et de ne les ouvrir qu'à la doctrine. C'est une toute petite trahison, mais il était facile de la prévoir. La gauche et le tiers-parti devraient être honteux du rôle de dupes que leur a fait jouer l'intrigue doctrinaire; à l'avenir, sans doute, MM. Thiers et Barrot prendront mieux leurs précautions et se défieront de leurs auxiliaires douteux. Pour le moment, ces messieurs et leurs amis sont furieux de la défection doctrinaire. Ils voient clairement qu'une petite minorité contre-révolutionnaire cherche à les prendre pour marchepied, et que les fauteurs des lois de septembre ne veulent compromettre le parti libéral que pour satisfaire leur ambition personnelle; la coalition n'est pas encore à la moitié de sa route, et déjà les amis d'hier en sont aux récriminations et aux reproches. Tout cela est fort rationnel; nous espérons que les hommes indépendants que la chambre renferme feront leur profit de la leçon.

La commission de l'adresse est nommée. Voici sa composition:

1 ^{er} bureau,	M. Passy.
2 ^e bureau,	M. de Belleyrne.
3 ^e bureau,	M. Guizot.
4 ^e bureau,	M. de Jussieu.
5 ^e bureau,	M. Etienne.
6 ^e bureau,	M. Thiers.
7 ^e bureau,	M. Mathieu de La Redorte.
8 ^e bureau,	M. de La Pinsonnière.
9 ^e bureau,	M. Duvergier de Hauranne.

La coalition a la majorité dans la commission. MM.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le jeune mécanicien anglais s'éprit pour cette belle acheteuse dont il ne vit pourtant que le regard. Il est probable qu'elle éprouva le même sentiment pour lui, car, au moment où il passa tout près d'elle, emporté par la foule (c'était un dimanche musulman, jour de marché), sa main inaperçue glissa adroitement dans la ceinture du jeune Anglais, que ses fonctions obligeaient de porter le costume militaire égyptien, un mandil de soie brodé d'or et d'argent aux quatre angles, tout imprégné de senteurs délicieuses, et d'un tissu si fin qu'on le tenait dans la main fermée sans qu'il y parût. Le soir, en défaisant sa ceinture, John fut tout étonné d'y trouver ce trésor, et s'expliqua par là ces odeurs extraordinaires de harem et d'odalisque qui l'avaient poursuivi toute la journée. Il se rappela le léger, l'imperceptible mouvement de la main de l'acheteuse du bazar, dont le regard l'avait tant bouleversé, et il ne douta plus qu'il n'eût en sa possession un gage précieux de tendresse. Cette circonstance rendit inguérissable la blessure faite à son cœur par le regard de l'inconnue.

C'était le premier amour de John. Elevé à Manchester, au milieu des machines et des fourneaux, il n'avait jamais pensé que l'on pût aimer autre chose que les soupapes, les pistons, les corps de pompe, les chaudières et tout l'attirail d'une machine à vapeur. Il avait toujours vécu au milieu de ce monde de rouages et de balanciers, et il ne soupçonnait pas une autre existence. Dessiner nettement et avec précision l'ensemble et les pièces d'une machine, la coupe, le profil, le plan; monter et démonter l'appareil le plus compliqué, en connaître le côté faible et savoir y porter remède, tel était le but de tous ses desirs, le mobile de toutes ses espérances et de tous ses projets.

Sous le ciel brumeux de sa patrie, son âme était restée vierge de toute impression amoureuse. Il ne s'était jamais avisé de songer qu'un regard de femme pouvait embraser le cœur. Un vague besoin de cosmopolitisme, qui est dans le sang anglais, la noble ambition d'acquiescer une position à la fois honorable et pécuniairement avantageuse, l'avaient conduit en Egypte. Aussi, cette première passion, aidée de toute l'énergie d'un soleil tropical, fut-elle d'autant plus intense en lui qu'elle était plus mystérieuse et plus soudaine. Il devint rêveur, distrait, laci-

Thiers, Passy, Guizot, Etienne et Duvergier de Hauranne sont dans ses rangs.

Le moment d'expliquer nettement sa pensée est arrivé ; elle en a le pouvoir. Nous sommes impatients de voir comment elle en usera et ce qu'elle dira : 1^o sur la question belge ; 2^o sur l'Espagne ; 3^o sur la conversion, sur les chemins de fer, la réforme, l'établissement de l'évêché d'Alger, etc. etc.

DE LA RÉAPPARITION DES MISSIONNAIRES EN FRANCE.

Depuis que le gouvernement, par un aveuglement déplorable, a toléré ou permis les nouveaux envahissements du clergé, il ne se passe presque pas de jour que nous n'ayons à enregistrer quelque acte d'intolérance ou quelque scandale religieux.

Ici ce sont des refus de sépulture, là des paroles inconvenantes adressées publiquement par un prêtre à un citoyen, ailleurs des mandements étrangers, des recommandations données par un archevêque en faveur des jésuites, partout enfin, et sur presque tous les points de la France à la fois, la réapparition de missionnaires, prédicateurs nomades, qui vont de ville à ville et d'église à église réveiller les passions religieuses endormies, et raviver la ferveur éteinte.

Les scènes fâcheuses dont Reims a été le théâtre, et la conduite du clergé envers M. de Montlosier, cet adversaire redouté des jésuites, sont les deux faits les plus récents, et ils complètent la série de ceux que nous avons eu à signaler.

Quand nous déplorons de pareils événements, ce n'est pas, comme on s'est plu quelquefois à nous en accuser, pour attaquer le clergé et amener contre lui les passions populaires ; ce n'est pas non plus, comme on le prétend, pour faire du tort à la religion et la censurer dans ses rites et ses pratiques.

Nous respectons toutes les opinions religieuses, nous ne manquons d'égard envers aucun culte, tant que les cultes et les opinions religieuses se renferment dans les limites que la loi leur a prescrites, tant qu'ils n'affectent pas un esprit de prosélytisme toujours dangereux et pour le repos public et pour la tranquillité intérieure des familles ; nous ne nous permettons aucune attaque contre les pratiques intérieures des églises : liberté pleine et entière pour chacun d'adorer Dieu comme il l'entend, de célébrer les cérémonies religieuses que son culte lui prescrit, dans l'intérieur des édifices consacrés à cet usage, pourvu que la pratique de ces cérémonies n'ait point pour résultat de fomenter des discordes religieuses.

De même pour les prêtres. Qu'ils soient doux et tolérants, qu'ils prêchent la paix et par leurs paroles et par leur exemple, que leur bouche ne s'ouvre que pour faire entendre des discours de concorde, qu'ils se fassent les véritables représentants d'une religion d'amour et d'harmonie, et ils nous verront empressés, comme nous l'avons été plus d'une fois, à signaler les vertus et les bonnes œuvres de ceux d'entre eux qui auront droit à la reconnaissance générale.

Mais notre langage doit changer, quand nous voyons des pratiques religieuses menacer la paix publique, quand des paroles de discorde descendent du haut des chaires, quand l'intolérance lève partout la tête, quand les doctrines subversives de l'indépendance du pouvoir temporel reparaissent et cherchent à pénétrer dans les âmes craintives, à prendre pied dans le monde politique ; nous devons jeter un cri d'alarme à la vue de toutes les traditions de la Restauration qui ressuscitent, à la vue des jésuites qui reparaissent, des missionnaires qui sillonnent la France et qui viennent mêler des levains de fermentation religieuse à tous les éléments de dissensions politiques qui divisent la nation.

A quoi servent en effet les missionnaires ? A répandre les vérités de la religion ? Eh ! chaque paroisse n'est-elle pas pourvue d'un curé et de desservants ? Chaque commune n'a-t-elle pas son pasteur spirituel, chargé d'enseigner la parole religieuse ? Les prêtres attachés aux différentes églises ne sont-ils pas là pour donner les secours et les consolations de la religion à ceux qui les réclament ? Les cérémonies du culte ne se font-elles pas partout avec ordre et régularité ? Les chaires de l'Evangile sont-elles muettes ? Les curés à qui est confié l'enseignement de la religion sont-ils incapables ? — A quoi bon dès lors ces prédicateurs nomades ? A quoi bon ces prêtres ambulants qui vont porter par les pays leurs discours souvent étranges ? On conçoit que l'on envoie des missionnaires en Chine et en Laponie, dans les régions brûlantes de l'Afrique ou dans les forêts de l'Amérique, au milieu des peuplades païennes et sauvages. Mais en France, dans le royaume très-chrétien, au sein d'une population civilisée, qui est abondamment pourvue d'archevêques et d'évêques, de prêtres de tout grade, que viennent faire les missionnaires ? Que peuvent-ils, sinon jeter des éléments de trouble et d'agitation religieuse, en mêlant, comme ils le font trop souvent, la religion et la politique, en brisant du haut de leur chaire, comme le prédicateur de Reims, la couronne de Napoléon devant les pieds du pape, en se livrant à

turne ; des visions fantastiques de femmes, d'anges, de démons, erraient dans son imagination ; toute la poésie mélancolique de l'école des lakistes semblait avoir surgi spontanément des profondeurs et des replis ignorés de son âme. Jadis, ses yeux étaient toujours baissés par la pensée et la réflexion. Maintenant, il regardait toutes les femmes, pour chercher sans doute s'il ne trouverait pas celle qu'il adorait. Dire comment il se la figurait, ce serait retracer toutes les exagérations, toutes les hallucinations poétiques d'une puissante imagination de jeune homme. Son cœur était d'autant plus épris que son imagination avait plus de champ pour s'exercer.

Mais comment parvenir à retrouver cette amante inconnue ? L'esprit d'un mécanicien doit être fertile en expédients. D'ailleurs, l'amour est le plus habile des ingénieurs. Rien donc ne peut résister à un mécanicien amoureux. Voici ce que John imagina :

Chaque dimanche musulman, il s'habillait en femme, et entrait dans tous les bains du Caire où il apercevait une sentinelle à la porte. On pensa peut-être que sa vertu fut mise à une rude épreuve. Eh bien ! pour être vrai, nous devons dire que non. Amoureux comme il l'était, les charmes de toutes les femmes faisaient sur lui peu d'impression ; il voyait d'un œil sec et indifférent tant d'attraits sans voile ; il ne cherchait qu'une femme, qui était pour lui le monde entier. Il avait soin de mettre en évidence le mandil brodé, don furtif de la belle inconnue, espérant que celle à qui il avait appartenu reconnaîtrait ce gage d'amour. D'ailleurs, la crainte qu'on ne découvrit la fraude dans cette douane féminine, et l'idée qu'il s'exposait ainsi à une mort prompte et inévitable, le rendaient discret et retenu auprès de ces belles odalisques. John avait le plus grand soin de ne jamais se livrer aux frictions, aux massages, aux parfumeuses, aux coiffures ; il se contentait ordinairement de jeter quelques paroles d'interrogation et d'inspecter la société, sans se dévoiler. Dès qu'il avait vu que celle qu'il aimait n'était pas là, il se dérobait aux empressements et aux amitiés trop expansives de toutes les baigneuses.

(La suite au prochain numéro.)

des allusions fâcheuses, à des récriminations dangereuses contre l'esprit du siècle et les tendances progressives de la société moderne ?

Faut-il attendre, pour condamner ce système de prédications errantes, que les missionnaires aient causé des désordres ? Eh bien ! Reims vient d'être mis en émoi par les sermons de l'un d'eux ; les autorités civiles ont été méconnées ; la maison du curé, qui avait donné asile au missionnaire, a été saccagée par la foule irritée. C'est un fait d'hier, auquel il serait facile d'en joindre bien d'autres, non moins fâcheux, non moins scandaleux, en remontant aux années de la Restauration.

Et en présence de ces faits, oserait-on nous blâmer de nous être élevés contre les missionnaires qui ont prêché à Molsheim et à Mutzig ? Quand nous voyons la paix publique troublée ailleurs par la présence des missionnaires, avons-nous tort de souhaiter qu'ils quittent au plus tôt notre Alsace, afin de ne pas donner d'aussi déplorable spectacles ? Eh ! quel est l'ami sincère de la paix, de la tranquillité publique, de la tolérance religieuse, qui ne doit joindre au contraire sa voix à la nôtre, et demander avec nous que l'Alsace soit préservée de pareils scandales ?

Et c'est devant de pareils faits qui remplissent les colonnes des feuilles de Paris depuis deux jours, que le *Journal du Haut et Bas-Rhin* prétend nous donner des leçons de tolérance, et nous faire approuver les prédications des missionnaires ! Que ce journal soit du moins conséquent avec lui-même ! Il commence par raconter en deux pages les troubles de Reims et le refus de sépulture de M. de Montlosier. Il blâme le missionnaire qui est cause de ces désordres, les prêtres qui ont voulu arracher à M. de Montlosier, sur son lit de mort, la rétractation de ses écrits contre les jésuites ; puis, sur la troisième page, il loue ce qu'il a blâmé sur la première ; il approuve en Alsace ce qu'il désapprouve à Reims. Ce sont vraiment là des palinodies par trop ridicules : il faut du moins savoir ce que l'on veut, et ne pas craindre de dire ce que l'on croit être la vérité, à ses concitoyens comme aux étrangers. La mission de la presse n'est pas de flatter les passions, mais de dissiper les préjugés partout où elle les rencontre.

(Courrier du Bas-Rhin.)

Nous lisons dans le *National* les lignes suivantes que nous recommandons à l'attention de nos magistrats consulaires :

Jamais, peut-être, le tribunal de commerce de la Seine n'avait montré autant d'activité pour l'expédition des affaires soumises à sa juridiction. Aussi le rôle, ordinairement si chargé, est à jour dans chaque section, et les audiences du petit rôle, qui d'habitude se prolongeaient jusqu'à sept et huit heures du soir, ont été levées cette semaine le plus tard à cinq heures ; la section présidée par M. Michel a même pris fin, jeudi dernier, avant trois heures.

A l'instant, quelques instances portées devant le tribunal de commerce, depuis plus de dix-huit mois, sont encore sans solution.

On lit dans le *Courrier du Midi* :

Au moment où s'accomplit sous nos yeux la déplorable résolution du conseil municipal touchant la suppression de l'école d'enseignement mutuel, c'est un devoir de protester encore une fois contre une mesure de partialité et d'intolérance que tous nos efforts n'ont pu prévenir.

Depuis le 1^{er} de ce mois, le directeur de cette école a écrit aux parents de ses jeunes élèves pour leur annoncer qu'ils eussent à les retirer, l'école allant être fermée.

On se demande maintenant ce que vont devenir ces élèves, ceux surtout, et c'est le plus grand nombre, que les parents ne peuvent entretenir dans des écoles privées. Il est écrit en tête de la loi du 25 juin 1833 sur l'instruction primaire que le vœu des pères de famille doit toujours être consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse, et ce principe est aussi dans nos mœurs comme une conséquence de la liberté religieuse dont chacun jouit. Or, il est impossible de méconnaître que ce principe est violé par la mesure prise par le conseil municipal.

Montpellier possédait trois sortes d'écoles primaires gratuites : l'école protestante, les écoles chrétiennes et l'école d'enseignement mutuel. Le conseil municipal ne veut pas que l'école protestante soit ouverte aux enfants catholiques, et il supprime l'école d'enseignement mutuel ! C'est vouloir forcément obliger les parents catholiques à mettre leurs enfants aux écoles chrétiennes ; mais il n'est pas douteux qu'un grand nombre de parents, loin de partager l'engouement du conseil pour les frères de la doctrine chrétienne, et tout en attachant un grand prix à l'instruction religieuse, ne veulent pas pour leurs enfants de l'enseignement donné dans ces écoles. Ceux-là seront donc forcés de renoncer à l'éducation de leurs enfants ! Que deviennent alors les ménagements prescrits par la loi sur le vœu des parents à consulter en cette matière ?

Paris, 22 décembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une ordonnance royale du 20 décembre contient les dispositions suivantes :

Art. 1^{er}. Une chaire de zoologie est établie à la Faculté des sciences de Grenoble.

Art. 2. Une chaire de zoologie est également créée à la Faculté des sciences de Toulouse.

Art. 3. Les professeurs de ces chaires seront nommés pour la première fois directement par le ministre de l'instruction publique, grand-maitre de l'Université.

— Il y a eu hier soir une nombreuse réunion chez M. Montalivet. M. Lacave-Laplagne recevait également. Tous les députés ministériels se sont rendus chez eux, sans doute pour les féliciter du résultat de la séance de la chambre des députés.

— M. le ministre du commerce, dans une instruction récente au sujet de l'exposition des produits de l'industrie, recommande au jury de la Seine d'apporter dans son examen une grande sévérité. Le ministre veut, selon le but de ces utiles expositions, 1^o qu'on y admette ceux qui fabriquent, et non ceux qui vendent ; 2^o que les objets qui se recommandent par leur utilité, par leur bonne confection, et quelquefois aussi par leur bon marché, soient reçus de préférence aux autres.

Ce que l'administration, ce que les membres des jurys départementaux ne sauraient trop répéter aux exposants d'après les instructions du ministre, c'est qu'ils ne doivent envoyer que des échantillons de leurs produits, et non des masses de marchandises qu'on ne saurait admettre, parce qu'elles transformeraient les salles de l'exposition en magasin, en entrepôt.

— Un de MM. les députés de la commission des sucres écrit, en date du 20, à ses commettants du Havre :

« Nous avons eu ce matin une première entrevue avec M. le ministre du commerce, qui recevait, au moment même où nous lui avons été présentés, le rapport de M. d'Argout sur la question du rendement. Ce retard aura peut-être quelque influence sur la présentation du projet de loi ; cependant le ministre nous a promis de faire ce qui dépendra de lui pour le présenter lundi prochain. Dans tous les cas, la présentation du projet aura lieu le lendemain même du vote de l'adresse. Le rendement, au reste, paraît devoir être abaissé. »

— Le bruit a été répandu, le 20 courant, à Londres, que l'escadre française avait commencé à bombarder Saint-Jean-d'Ulloa, et qu'elle avait débarqué 3,000 hommes sur la côte pour investir Vera-Cruz ; mais on ne croyait pas à cette nouvelle.

— On raconte qu'un habitué de la bourse de Paris, se voyant sur le point de trépasser, a laissé par testament douze cents places que doivent occuper tour à tour ses amis dans une loge qu'il possède dans un de nos théâtres ; il a même exigé que cette loge fût tendue en noir. Le directeur s'est opposé à l'exécution de cette clause.

On ajoute qu'il y a procès pour savoir si le propriétaire d'une loge n'a pas le libre choix des tentures dont il veut la faire décorer, en se conformant d'ailleurs aux lois et aux règlements.

— Un duc d'Albe s'est présenté ces jours derniers au Théâtre-Français pour offrir à M^{lle} Rachel, au nom de sa femme, un bracelet, témoignage de l'admiration que la duchesse professe pour le talent de la jeune tragédienne.

— On écrit de Bruxelles, du 20 décembre :

« Plusieurs millions de francs en numéraire, venant de Paris, sont arrivés hier à la banque de Belgique. Il a été payé, pendant deux jours, une somme d'environ 1,500,000 f. Il paraîtrait qu'avec les sommes nouvellement reçues on paierait de suite tant pour 100 sur les comptes courants qui se trouvent ouverts à cette banque.

Le bruit court que plusieurs établissements de Liège n'ont pu conserver leurs ouvriers par suite de la fermeture de la banque de Belgique ; il est heureux qu'un semblable accident n'ait pas lieu dans la capitale.

— Les légitimistes de la nuance de l'Europe et de M. Berryer opposent un candidat à M. Fitz-James, qui suit la ligne de la *Gazette de France* ; c'est M. Panal que l'Europe propose comme candidat aux électeurs toulousains.

— On lit dans l'*Industriel* de Reims :

« Voici, d'après des renseignements qu'on donne pour certains, où en est l'affaire des troubles du 12. Le mardi 18 au soir, sur 51 individus arrêtés, 12 étaient sous mandats de dépôt, 34 avaient été interrogés, 60 témoins avaient été entendus, dont les dépositions étaient écrites, et une vingtaine d'autres avaient été appelés à donner des renseignements. L'instruction marche avec rapidité ; mais comme il arrive souvent dans ces sortes d'affaires, une investigation provoque une autre investigation, une découverte met sur la voie d'une autre découverte. Aussi, malgré le zèle de l'honorable magistrat chargé de cette tâche, et qui y consacre une partie des nuits, on ne peut prévoir encore l'époque où il pourra être statué sur les résultats de l'instruction. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DE NOGARET, PRÉSIDENT D'ÂGE.

Fin de la séance du 20 décembre.

La suite de l'ordre du jour est le scrutin pour la nomination des vice-présidents.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Voici le résultat constaté par le dépouillement.

Piscatory,	164
Bignon,	160
Malleville,	159
Havin,	154
Las Cazes,	148

M. Félix Réal, ayant seul obtenu la majorité, est proclamé secrétaire.
On recommence le scrutin pour en nommer trois autres.
La séance continue.

Séance du 22 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. NOGARET.

A une heure et demie la séance est ouverte et le procès-verbal adopté.

L'ordre de jour est l'installation du bureau.
M. de Nogaret s'exprime en ces termes :
C'est pour la seconde fois que je suis appelé par mon âge à l'honneur de présider vos premières séances.

Encouragé par la bienveillance que vous avez bien voulu manifester à mon égard, lors de votre dernière session, j'ai fait tous mes efforts pour remplir d'une manière digne de vous un emploi aussi important.

La France attend beaucoup de la session qui vient de commencer, et j'ai la conviction que ses espérances ne seront pas trompées, et que la chambre saura déployer la même énergie, la même sagesse et le même dévouement au bien public dont elle a donné tant de preuves dans la dernière session.

C'est sous d'heureux auspices pour la révolution de juillet que vous allez commencer vos travaux, puisque, depuis cette dernière séparation, nous avons vu naître un héritier du trône qu'elle a élevé, et que cet héritier trouvera dans une famille qui joint à l'éclat du rang supérieur la réunion de toutes les vertus qui font le charme comme la plus sûre garantie des sociétés humaines, des exemples qui devront le rendre digne du poste éminent qu'il sera appelé à remplir.

Pressé de rentrer dans vos rangs, je laisse à une bouche plus éloquente le soin de vous entretenir de l'influence que cet heureux événement peut avoir sur la prospérité de notre belle patrie; je me borne à faire des vœux au ciel pour qu'il éloigne à jamais d'elle la discorde et toutes les calamités qu'elle entraîne à sa suite, calamités qui pèsent d'une manière si déplorable sur les destinées d'un peuple voisin qui présente au monde, en ce moment, le spectacle le plus affligeant pour l'humanité. (Applaudissements.)

M. Dupin monte au fauteuil, suivi de MM. les secrétaires, et après l'accolade d'usage donnée au président d'âge, il prononce le discours suivant :

Messieurs et très-honorables collègues,

Jobés à la chambre en acceptant la haute et difficile mission de présider ses travaux et de diriger ses délibérations.

J'entre en fonctions, libre de toute influence, pur de tout engagement; lié à mes devoirs, j'en connais l'étendue; je m'efforcerai de les remplir, aidé de votre bienveillant appui; et j'espère que l'opinion publique, attentive à nos débats, me rendra cette justice que je me serai montré, en toute occasion, l'homme de la chambre, l'observateur impartial de son règlement et l'organe fidèle de nos prérogatives parlementaires.

Je propose à la chambre de voter des remerciements à son président d'âge. — Adopté.

M. Dupin donne lecture d'une lettre de M. le maréchal Gérard, commandant de la garde nationale, qui met à la disposition de la chambre un poste quotidien de la garde nationale.

M. le président : La chambre est constituée; il en sera donné avis au roi et à la chambre des pairs par un message.

La chambre va se retirer dans ses bureaux pour nommer les commissaires de l'adresse, la commission de comptabilité et la commission des pétitions.

M. Mercier (de l'Orne) : Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Mercier propose à la chambre de reprendre immédiatement la proposition de la session dernière sur le règlement. (Murmures.)

M. Vivien fait observer que la chambre doit s'occuper avant tout de l'adresse.

La séance publique est levée à deux heures.

Une tentative avortée fait toujours beaucoup de mal; elle fortifie les intérêts contraires aux banques de crédit, pendant qu'elle fait naître des défiances et prépare des résistances. Lyon nous en offre un exemple. Lorsque M. Bérard a voulu établir sa caisse du commerce et de l'industrie, nous nous sommes fait un devoir de publier des réflexions sur la nécessité des garanties qui nous paraissaient manquer à son entreprise. L'événement ne nous a donné que trop raison, et l'échec de M. Bérard empêche d'avancer et fait reculer même peut-être un excellent projet dont l'exécution, favorisée par le concours des notabilités financières et industrielles de Lyon et des villes voisines, aurait été un immense bienfait pour le pays.

On nous écrit que des associés ou employés de la banque Bérard « cherchent à réunir les tronçons sans vie de cet être mort-né et embarrassent la place de leurs démarches. » Aucun de ces messieurs ne nous étant nommé ni connu, rien ne s'oppose à ce que nous considérions cette nouvelle tentative comme une faute de plus; car il est évident qu'elle ne pourrait conduire qu'à un nouvel échec.

On nous parle aussi de la banque de l'Omnium que l'on voudrait impatroniser à Lyon. Sur ce chapitre, notre position est moins à l'aise. Nous n'avons jamais voulu nous joindre aux destructeurs de cette entreprise, mais nous avons refusé aussi de la recommander. Voici nos raisons. L'édifice, ou plutôt le projet, est colossal, tandis que les fondements sont à fleur de terre. Il faudrait des capitaux et des renommées en affaires dans les proportions de l'édifice, et jusqu'à présent nous n'en voyons pas. Nous avons communiqué avec deux hommes très-honorables, très-distingués, directeurs ou administrateurs de l'Omnium, et nous leur avons dit franchement ce que nous venons d'écrire. Certes, nous regrettons qu'une conception aussi vaste et aussi ingénieuse à la fois ne puisse se réaliser, du moins dans les conditions actuelles; nous avons payé notre tribut d'admiration aux talents et à la courageuse persévérance des fondateurs. Plusieurs années de travaux et de dépenses d'explorations dans toute l'Europe leur donnent des droits au succès; nous voudrions y croire, nous ne le pouvons pas.

Il nous en coûte plus que nous ne voulons le dire, de nous montrer aussi inflexibles. Mais si ceux qui s'en plaignent étaient justes, s'ils considéraient les engagements que nous avons pris, et que nous avons constamment tenus, de servir fidèlement la vérité et l'intérêt public, ils reconnaîtraient que notre langage et notre conduite sont toujours d'accord.

Nous connaissons les obstacles et les souffrances du commerce et de l'industrie faute de moyens de crédit et de circulation; nous souhaitons des établissements qui assurent ces ressources, mais en même temps nous combattons contre des tentatives inconsiderées qui troublent l'opinion et retardent l'ère de prospérité avec laquelle naîtra l'ère de la prospérité du pays.

(Le Moniteur industriel.)

COUR DE CASSATION.

AFFAIRE DU LIBÉRAL DU NORD.

Cette affaire, dans laquelle un arrêt de partage a été dernièrement rendu par la cour, soulève, comme on sait, une question grave et intéressante pour la presse. Il s'agissait en effet de savoir si une imprimerie légalement établie peut être réputée clandestine par le fait de la vente du matériel à des tiers qui l'exploitent sous le nom et la responsabilité du titulaire, sans nouvelle permission de l'autorité.

On se rappelle que la cour royale de Douai, se prononçant pour la négative, infirme le jugement du tribunal correctionnel du même ressort, qui avait condamné MM. Delebecque et Dubois, propriétaires du *Libéral du Nord*, comme coupables de possession d'imprimerie clandestine. Elle se fonde sur ce que la responsabilité légale de M. Jacquart, imprimeur breveté et autorisé, n'avait disparu en fait ni en droit, par la seule concession de son matériel, puisqu'il avait continué d'acquiescer toutes les obligations légales prescrites par la loi du 21 octobre 1814.

Le procureur-général de Douai se pourvut en cassation, et la cour, après avoir entendu Me Nicod et M. l'avocat-général Hello, qui avait conclu à la cassation, rendit un arrêt de partage. Aujourd'hui, la cour, à laquelle cinq nouveaux conseillers ont été adjoints, s'est réunie de nouveau pour statuer sur cette affaire.

Me Nicod a soutenu avec une grande force de logique le bien jugé de l'arrêt dénoncé.

M. le procureur-général Dupin a pris ensuite la parole, et, contrairement à l'opinion de M. Hello, il s'est attaché à démontrer, comme le défenseur, que la clandestinité ne pouvait dans aucun cas être admise lorsque l'imprimerie était couverte par la responsabilité d'un titulaire autorisé. En conséquence, il a formellement conclu au rejet du pourvoi.

La cour, après trois heures de délibération, a rendu l'arrêt suivant :

« Attendu que de la combinaison des art. 11 et 13 de la loi de 1814, il résulte qu'une imprimerie n'est pas clandestine toutes les fois qu'elle est couverte par un imprimeur breveté et assermenté;

» Attendu, en fait, que Jacquart est demeuré toujours imprimeur en titre et responsable; qu'une imprimerie dont tous les labours sont soumis au contrôle de l'administration ne saurait être réputée clandestine; qu'en décidant ainsi, l'arrêt attaqué n'a pas violé la loi;

» La cour rejette le pourvoi. »

COLONIE D'AFRIQUE.

BONE, le 7 décembre. — Nous venons de passer un mauvais moment. Je dis nous venons, parce que les grandes pluies, qui ont commencé hier, vont faire cesser ou du moins ralentir la maladie qui désole cette ville. Depuis un mois les hôpitaux regorgent de malades ainsi que les succursales qu'on a établies dans tous les quartiers. Sur 500 hommes du 3^e chasseurs d'Afrique, on a pu à peine en trouver 50 assez valides pour faire une campagne. Le 12^e régiment de ligne qui est réuni à Bone a de la difficulté à former un détachement de 300 hommes qu'on envoie à Stora, et l'on parle de diminuer l'effectif des troupes au 1^{er} janvier prochain. Certes, on le pourrait, et de beaucoup même, si la portion qui resterait était en bonne santé, et l'état sanitaire des troupes serait rarement compromis si l'on construisait des casernes.

La plupart des maladies qui frappent les soldats viennent de l'insalubrité des habitations qu'ils occupent; la meilleure preuve que l'on puisse en donner c'est que depuis qu'elles se sont améliorées pour les civils, il y a beaucoup moins de fièvres parmi eux. Mais, le croirait-on? depuis plus de sept ans que nous occupons Bone, les troupes ont encore les mêmes baraques en planches qui furent construites à cette époque et qui sont beaucoup plus malsaines que les tentes. On parle beaucoup de la sollicitude du gouvernement pour le bien-être du soldat, et je suis convaincu que s'il pouvait juger par lui-même des souffrances que les troupes endurent surtout dans la province de Bone, il prendrait des moyens pour améliorer leur sort; mais comment la voix du troupière pourrait-elle parvenir si haut? Il faut qu'il se résigne et qu'il subisse son sort en silence.

Une colonne est partie de Ghelma pour aller rejoindre dans le S. E. celle que le général Galbois conduit vers les tribus des Aractas; à l'époque des dernières nouvelles, la jonction n'avait pas encore eu lieu: on pense que le général s'est porté d'un autre côté. Hier, 50 chasseurs sont partis en toute hâte pour aller rejoindre et renforcer la colonne de Ghelma.

M. le général Guingret, notre nouveau commandant, est impatientement attendu; on dit qu'il s'occupe beaucoup des troupes placées sous ses ordres, et il améliorera sans doute leur position. Cet officier-général a débarqué à Stora, d'où il ira à Constantine visiter le général Galbois, son supérieur, et il sera sans doute ici du 15 au 20 de ce mois.

Les nouvelles de Stora sont très-favorables; l'établissement formé sur ce point est déjà très-avancé; les troupes y travaillent avec beaucoup d'ardeur.

Du 9. — Nous avons éprouvé hier et avant-hier une tempête très-violente qui heureusement s'est terminée sans faire beaucoup de mal. Sur douze navires que nous avions en rade, deux sont allés à la côte. Ce sont : l'*Aimable Pauline*, capitaine Dupuy, et le *Théodore*, capitaine Borel. Ils se sont brisés; les équipages sont sauvés. Ces navires étaient chargés de fourrage pour Stora au compte du gouvernement. L'*Eugène*, capitaine Dalcoso, a perdu sa chaloupe. Le *Hamelin*, capitaine Rouquet, arrivé le jour même de Marseille, a tenu bon, ainsi que le capitaine Brousset, arrivé de Toulon; le *St-Julien*, capitaine Iché, chargé par le commerce pour Stora; l'*Adèle et Sophie*, pour Alger. Le capitaine Bringuier de l'*Henriette* a donné quelques inquiétudes, car il avait cassé ses amarres; mais il a tenu bon. Dans tous ces désastres personne n'a péri.

ORAN, le 13 décembre. — Un cavalier arabe est arrivé hier chez le consul d'Alb-el-Kader, et lui a annoncé qu'après avoir soumis Aïn-Madi, l'émir était de retour à Mascara et se disposait à partir pour Miliana, où probablement il passera l'hiver avec son armée régulière. Les troupes auxiliaires ont été congédiées et sont rentrées dans leurs tribus.

Le bateau à vapeur le *Cocyle*, venant d'Alger, est arrivé avec quelques passagers militaires. Il a, dit-on, apporté l'ordre de faire rentrer en France les deux dernières compagnies de chaque bataillon. Un 4^e régiment de chasseurs d'Afrique va être organisé; chacun de ces quatre régiments aura deux escadrons de spahis. Le *Cocyle* se dispose à repartir pour Alger.

M. le lieutenant-général commandant la province est allé inspecter le fort Mers-el-Kibir. La santé de cet officier-général ne peut entièrement se rétablir.

Un navire espagnol, ayant à bord un chef de bataillon, 11 officiers, 122 sous-officiers et soldats espagnols et deux dames, a relâché au fort Mers-el-Kibir. Ce bâtiment vient de Uldecena, près de Tortose, et les passagers qu'il a à bord sont les hommes de la garnison chrétienne de cette ville qui, le 15 novembre dernier, se révoltèrent, et après avoir tué le commandant de la place,

se réunirent aux déportés. Ils s'emparèrent de deux navires et les forcèrent à les recevoir à bord pour les transporter dans les environs de Valence. L'un de ces navires a peut-être réussi à débarquer ses passagers; l'autre, chassé par les croiseurs espagnols, s'est réfugié ici. Un des condamnés politiques, Quintana, prend le titre de chef de bataillon; il déclare avoir agi par les ordres de son roi Charles V, et demande secours et protection au général commandant la province, afin de pouvoir reprendre la mer et aller rejoindre les bandes carlistes. Il paraît qu'on attendra la décision du gouvernement pour décider de leur sort.

ALGER, le 15 décembre. — Le *Moniteur algérien*, qui vient de paraître, publie enfin l'ordonnance qui organise les services civils en Afrique; ainsi tombent dans le néant toutes les attaques de l'*Eclair* contre le maréchal Valée. Le *Moniteur* ajoute les réflexions suivantes :

« L'ordonnance du 31 octobre, que nous publions aujourd'hui, met un terme à l'incertitude dans laquelle tous les pouvoirs de l'Algérie se trouvaient placés sur les limites de leurs attributions. Elle assure à la colonie tous les moyens de se développer et d'atteindre un haut degré de prospérité. Ce que le gouvernement du roi avait à régler, et ce à quoi il s'est principalement attaché, c'était l'unité dans le pouvoir, la concentration de l'autorité dans les mains du gouverneur-général, l'égalité entre les chefs de service placés sous ses ordres immédiats, la définition et la distinction des attributions, enfin les prescriptions exceptionnelles et facultatives pour les parties du territoire où les règles communes seront reconnues inapplicables. L'ordonnance du 31 octobre atteint ce but, et en consacrant ces grands principes, elle aura beaucoup fait pour l'avenir de l'Algérie. »

La ville d'Alger s'embellit tous les jours davantage. La superbe colonnade que l'on remarque à gauche, dans la rue de la Marine, est d'un goût exquis et produit un effet charmant. Au milieu de cette colonnade s'élève une superbe fontaine surmontée d'un croissant et d'où jaillit une eau très-limpide.

J'ai visité la maison que l'on prépare pour servir de palais épiscopal et qu'habitera M. Dupuch à son arrivée. Ce palais est digne de sa destination. On y a prodigué les dorures. Il est situé non loin de l'hôtel de M. le gouverneur-général; c'était autrefois le logement de M. le général commandant la place. M. l'évêque est attendu impatiemment; on se dispose à lui faire une brillante réception.

Depuis quelque temps, les notaires passent un grand nombre d'actes pour achats de terres dans l'ouïhan de Bouffarick et dans celui des Beni-Moussa. Il paraît que la colonisation veut prendre la plaine à revers. On cherche en général à placer les établissements agricoles dans les parties les plus salubres du territoire. Peu à peu on descendra jusqu'aux marais pour combattre leur influence et assainir la plaine. (Toulonnais.)

ITALIE. — ANCONE, 5 décembre. — Les navires de guerre destinés à ramener la garnison en France, bien qu'arrivés dans ce port le 30 du mois dernier, n'ont mis à la voile qu'hier à neuf heures du matin. Il était convenu que les troupes françaises ne quitteraient la place que lorsque tout le corps pontifical qui devait les remplacer serait arrivé, comme cela avait été fait dans les légations, afin de ne pas laisser seulement un instant les provinces sans des garnisons assez fortes pour maintenir l'ordre public.

Les troupes papales, fortes de 800 hommes environ, sont arrivées à Ancône le 3 du courant. Le général français fit réunir dès le matin du même jour toute la garnison sur la *piazza del Teatro*, puis la troupe, musique en tête et le drapeau déployé, et précédée du général et de l'état-major, prit le chemin du port. Les pontificaux entraient au même moment par la porte de terre. La remise des différents postes de la ville et de la forteresse fut faite avec le plus grand ordre, et les détachements de la garnison française allèrent rejoindre leurs corps respectifs qui étaient rangés en bataille sur le môle. Ensuite le général, l'état-major et une grande partie des troupes françaises s'embarquèrent sur le vaisseau le *Diadème* et le reste sur les corvettes *Sara* et *Egérie*. Ces navires sont restés dans le port jusqu'à hier matin, et ils ont mis à la voile à neuf heures, après avoir salué la place de 21 coups de canon auxquels la ville a répondu par 21 autres coups.

La population assistait par un morne silence à ce départ; il était facile de voir quelle différence il y avait entre l'arrivée des Français, il y a sept ans environ, proclamant la liberté, et le départ de ces mêmes troupes, qui ont établi le despotisme papal. Les pontificaux se sont installés dans le fort, et ont immédiatement occupé tous les remparts, et surtout ceux du côté de la mer, où ils ont pris une attitude aussi imposante qu'il leur a été possible.

BLOCUS DE BUENOS-AYRES.

Nous lisons dans le *Journal du Havre* : Une maison respectable de notre ville nous communique les renseignements suivants que lui fournit sa correspondance de Buenos-Ayres et de Montevideo :

« Montevideo, 5 octobre. » Nous vous disions dans notre dernière que l'amiral Leblanc déployait depuis peu une rigueur inaccoutumée contre Buenos-Ayres. En effet, il s'est emparé d'un certain nombre de petits navires qui cherchent à forcer le blocus, tandis qu'auparavant il se contentait de les repousser.

« Quelques-uns de ces navires ont été armés pour le service de l'escadre; les plus mauvais ont été détruits. Le gouvernement de ce pays refuse de rien laisser vendre, de sorte que le bruit court que les marchandises capturées vont être envoyées en France.

« Il y a en tout dix navires de guerre entre Buenos-Ayres et Montevideo. Le zèle que déploient les officiers et les équipages est digne des plus grands éloges; car il ne faut pas se dissimuler que depuis six mois tous sont soumis à un service très-dur et aux plus grandes fatigues.

« Le 28 septembre, le consul français de Buenos-Ayres, résidant actuellement ici, a fait signifier l'*ultimatum* de la France au président Rosas, avec injonction d'avoir à y répondre dans les quarante-huit heures. Quoique le packet anglais soit parti de Buenos-Ayres après l'expiration du délai, il n'est arrivé rien d'officiel au consul ni à l'amiral; mais les lettres particulières annoncent presque unanimement qu'il ne sera pas fait de réponse, et que Rosas ne cédera pas. Cependant quelques personnes bien placées prétendent qu'il a demandé aux représentants de la France une quinzaine de jours pour faire une réponse définitive.

« Quoi qu'il en soit, le 30, à dix heures du matin, le commandant du blocus devant Buenos-Ayres, M. Daguene (l'amiral Leblanc est à Montevideo), s'est mis en mesure de commencer les hostilités et a dirigé une expédition avec 250 hommes de débarquement pour s'emparer de l'île de Marten-Garcia, au confluent de l'Uruguay et du Parana. L'expédition devait ensuite remonter la rivière pour enlever les deux navires de guerre buenos-ayriens qui sont à l'ancre devant Paysanda; nul doute qu'à cette heure les navires et l'île ne soient au pouvoir des Français.

» Ici les cartes se brouillent entre notre amiral et le gouvernement dont les sentiments de bienveillance pour Rosas et d'hostilité à notre égard sont parfaitement connus. Le fameux Brown, le grand-amiral de Buenos-Ayres, est ici depuis un mois, et a fait l'armement de trois navires de guerre avec lesquels, sous le pavillon de Montevideo, il se proposait probablement d'agir contre les Français.

» L'amiral français a signifié qu'il coulerait les trois navires s'ils tentaient d'appareiller; à cet effet, il a mouillé les navires qui sont avec lui à l'entrée de la rade, et le branle-bas de combat a été fait immédiatement. Dans la crainte d'un appareillage de nuit, les navires de commerce français sont munis de fusées pour avertir l'amiral du moindre mouvement des navires buenos-ayriens.

» Le plus grand accord règne ici entre les Français résidant dans le pays, les consuls et l'escadre. Aussi les renseignements et les avis ne manquent-ils pas à ces derniers.

» Riveira resserre chaque jour de plus en plus le blocus de

notre ville; il est maintenant au Cordon, de sorte qu'il n'entre plus rien ou presque rien en ville. Déjà la viande se fait rare et se tient à un prix très-élevé; on dit qu'il n'y en a au marché que pour très-peu de jours.»

AVIS.

MM. les actionnaires de la caisse d'escompte à Vaise, déjà avisés par lettres de M. le directeur de l'établissement, sont aujourd'hui prévenus que le sixième appel de 100 f. par action demandés par décision du conseil d'administration doit être versé immédiatement, et au plus tard le 5 janvier prochain, soit aux bureaux de la caisse à Vaise, soit en l'étude de M^e Casati, notaire à Lyon.

BOURSE DE PARIS DU 22 DECEMBRE.

Il y avait aujourd'hui beaucoup moins d'affaires qu'à la bourse d'hier, parce que l'on était dans l'incertitude sur la composition de l'adresse.

pendant les cours étaient demandés à l'ouverture de la bourse. Mais à trois heures, on a répandu le bruit que la commission était hostile au ministère, et que la coalition comptait cinq voix sur neuf; aussi on a commencé aussitôt à fléchir.

Les variations sont assez insignifiantes sur la banque de Belgique. Cependant elle avait aujourd'hui une tendance marquée à la baisse. De 390, on a fléchi à 350. Le 3 O/O belge se tenait assez bien à 68 par suite de demandes pour le compte de la haute banque.

On savait, du reste, que l'on avait arrangé les affaires d'un des agents de change les plus estimés de Paris qui se trouvait compromis par suite de la déconfiture de la banque belge.

Cinq pour cent	109 45	109 45	109 35	109 35
Quatre pour cent	101 60			
Trois pour cent	78 70	78 70	78 65	78 65

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1342) Le jeudi vingt-sept décembre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, il sera procédé, rue d'Auvergne, n° 4, à Lyon, par le ministère d'un commissaire-priseur de cette ville, à la vente aux enchères de plusieurs chevaux, voitures, harnais, manteaux de cocher et divers objets mobiliers.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ETUDE DE M^e COTTIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DES TERREAUX, n° 9.
VENTE AJOURNÉE,
Pour cause de travaux d'ouverture de deux rues et d'expiration de baux,

De la propriété appelée les Gourettes, située à Vaise, place de l'Eglise et rue de Bellecour-les-Dames. Cette propriété, située dans le centre de la ville de Vaise, est composée de plusieurs maisons et de terrains propres à recevoir des constructions, tant sur la rue de Bellecour-les-Dames que sur les nouvelles rues, dont l'une sera parallèle et l'autre perpendiculaire à cette dernière.

La vente est définitivement fixée au dimanche six janvier mil huit cent trente-neuf, et jours suivants.
S'adresser dans la propriété, et en l'étude de M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9. (1731)

(1735) A VENDRE. — Une propriété située à St-Cyr-au-Mont-d'Or, à cinq minutes de la grande route de Lyon à St-Cyr, au prix de 18,000 fr.; composée de deux maisons, un jardin avec jet d'eau et une pièce d'eau de source intarissable, pouvant être utilisée avantageusement pour une tannerie ou tout autre établissement.
S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Bertin, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n° 7, dépositaire des plans et titres de propriété.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A DATER DU 1^{er} DECEMBRE 1838,
L'ETUDE DE M^e CHASTEL, NOTAIRE,
Est située rue Bât-d'Argent, n° 10, et rue Mulet, n° 9. (1735)

ANNONCES DIVERSES.

(6216) A VENDRE ou A LOUER de suite. — Un vaste établissement clos, propre à une verrerie, cristallerie, fonderie, moulins à vapeur, ou toute autre usine, situé à la Guillotière, en aval du pont de ce nom, terrain Combalot, dans une position des plus avantageuses et d'un abord facile aux voitures.
S'adresser, pour les renseignements et les conditions, à M. Guillot, chausfournier, à la Guillotière, quartier de Béchavelin, ou à M. Favier, épicier, rue de la Barre, n° 6, à Lyon.

(6209) A LOUER de suite. — Un vaste local au rez-de-chaussée, ayant 120 pieds de long sur 20 de large, très-clair, propre à toute espèce de fabrique ou établissement, situé à la Guillotière, rue de la Croix, 23, près de l'église.
S'adresser à M^{me} veuve Beauvais, rue de la Croix, n° 21.

(6229) A CÉDER de suite, pour cause de changement de résidence. — Fonds de chandelier, cirier et épicier, à Trévoux.

Ce fonds, très-bien achalandé, le seul qui existe à Trévoux, a appartenu précédemment à MM. Robat et Perrin. Il est actuellement occupé par le sieur Vaillant, qui cédera aussi les bâtiments nécessaires à la fonte du suif, au blanchissage de la cire et à la fabrication des chandelles, des cierges et des bougies, ainsi que les ustensiles propres à cette fabrication.
S'adresser au propriétaire dudit fonds, lequel donnera toutes facilités pour les paiements.

(6208) A VENDRE. — Un fonds de café tout agencé à neuf, garni de tables de marbre et de plusieurs glaces; le tout à un prix très-moderé; il est situé dans la meilleure position de Vénissieux (Isère).

AVIS.

Pianos pour étrennes, au magasin de M. Hureville, place du Concert, n° 8, au 1^{er}.
Choix de pianos à queue, carrés et verticaux, à 2 et à 3 cordes.

ÉTRENNES.

AYNÉ FILS, libraire et marchand de musique, rue St-Dominique, 2.

Grand assortiment de Keepsakes français et anglais, Albums à gravures, Littérature, Cartonnage, Belles Reliures, Livres d'Heures, riches et élégants. — MUSIQUE: Albums de chant et de piano, des auteurs les plus en vogue; musique vocale et instrumentale en tous genres. (6226)

(2054) EN VENTE AUJOURD'HUI,
Chez Giberton et Brun, petite rue Mercière, 11.

Abrégé de l'Histoire Sainte, par J. Taulier; 1 vol. grand in-12, orné d'un grand nombre de gravures; cartonné à l'angl. Prix: 5 francs.

Le sujet de ce livre, que la manière dont il est traité a fait approuver d'une façon toute spéciale par Mgr l'évêque de Grenoble, les dessins pleins de goût et de talent dont il est orné, en font l'ouvrage le plus utile et le plus beau qu'on puisse donner pour étrennes. La librairie de Lyon n'avait encore rien produit d'aussi remarquable.

On trouve chez les mêmes libraires un grand assortiment de beaux et bons livres.

(1738) ADMINISTRATION LYONNAISE
Pour la poursuite des procès, recouvrements, rentrées de créances, aux risques et périls de l'administration.

AVIS.

Depuis le 10 décembre 1838, les bureaux de la direction, qui étaient quai de Bondy, n° 164, ont été transportés même quai, n° 154, au 1^{er}.

Le directeur: B. DE LUZY, avocat.

(6227) MODES DE PARIS.
Chapeaux à 12 f.
Chapeaux et capotes à fleurs ou dentelles, de 15 à 20
Chapeaux en velours, 25 à 30
Bonnets et coiffures,
La vente qui avait lieu à l'hôtel de Milan continue actuellement chez la personne chargée de la vente, rue de la Cage, n° 10, au 3^e.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST-ETIENNE A LYON.

A dater du 1^{er} janvier 1839, la compagnie du chemin de fer aura, pour les voyageurs, un bureau d'enregistrement à Vienne, place St-Maurice.

Les voitures qui correspondent avec le chemin de fer partiront de ce point.

Les heures de départ restent fixées comme précédemment, savoir:

De Vienne: le matin, à cinq heures et demie et à sept; le soir, à quatre heures.

De Lyon: le matin, à sept heures; le soir à quatre heures. (2052)

S'adresser, sur les lieux, à M. Sambet, propriétaire.

(6212) CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le sieur Ramel, marchand-fleuriste, quai St-Antoine, n° 19, est, depuis le lundi 17 courant, place des Célestins, rue St-Louis, n° 1, où il ne restera que peu de jours; il reçoit à l'instant même de très-beaux orangers, dits bâtons de Gènes, jasmins, tubéreuses garanties doubles, amarillys, et un nombre infini d'autres plantes dont le détail serait trop long.

Les PALPITATIONS DE COEUR, oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes, toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles, sont guéris en peu de temps par le Sirop de Digitale de LABELONIE.

Pharmaciens dépositaires: à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux; Tarare, M. Michel; Bourg, M. Martinet; Mâcon, M. Lacroix; Chalon-sur-Saône, M. Terrat; Roanne, M. Chervette; St-Etienne, M. Garnier-Martinet; Vienne, M. Rouvière; Grenoble, M. Bouteille, Grande-Rue; Valence, M. Reboulet; Romans, M. Victor Vidal, tous pharmaciens. (727—3453)

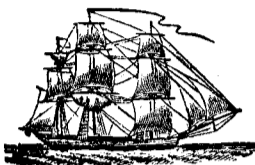
OBJETS D'ÉTRENNES, DE PARIS,

En beau plaqué de première qualité et de maillechort dit argenterie
CHEZ COQUAIS, BIJOUTIER, RUE SAINT-CÔME, 6, MAISON DE L'HOMME D'OSIER, A LYON.

Réchauds de table à esprit, à bougie et à eau; porte-huiliers tout garnis, de 8 fr. 50 c. à 30 fr.; porte-carafes, de 1 f. 75 c. à 4 f. 50 c.; bouts de table, de 2 f. 50 c. à 8 f.; flambeaux, de 6 f. à 25 f. la paire; cafetières, de 8 f. à 48 f.; sucriers de 9 à 48 f.; cuillères à potage, à fruit, à punch et à sucre, de 2 à 13 f.; couverts de 1 f. 50 c. à 7 f. la pièce; cuillères à café, de 3 à 21 f. la douzaine; ainsi que tout ce qui concerne le service de table.

Il est inutile de répéter tous les avantages qu'offre l'usage du maillechort; car il est assez connu pour valoir l'argent, tant par sa beauté que par sa solidité. (6068)

(6228) A VENDRE. — Beau corps de bibliothèque en bois de noyer, un bureau à cylindre en bois d'acajou, lampe, forme antique, à cinq becs, bronzée or, et une glace.
S'adresser place Bellecour, n° 8, au 1^{er}.



A MARSEILLE pour MAURICE et BOURBON, le trois-mâts le Sucrier, de 400 tonneaux. Ce navire, cloué, échevillé et doublé en cuivre à neuf, a une vaste dunette neuve et des emménagements très-commodes pour les passagers; il partira pour ces destinations le 15 janvier prochain.
S'adresser, pour fret et passage, à MM. Barrillon aîné et fils, à Lyon. (8071)

SEUL DÉPOT, à Lyon, chez M^{me} veuve Ravy, rue Puits-Gaillot, n° 7, des articles de parfumerie, cosmétiques et secrets de toilette de la maison Rousseau, de Paris.

L'Eau dorée, fruit de longues recherches, résultat garanti de nombreux essais, teint réellement, sans préparations, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge ni les chapeaux. — La Pommade grecque, qui arrête immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir, de tomber, et les fait réellement pousser en peu de temps, ainsi que les favoris. — L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau. — La Crème de l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune. — La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute. — L'Eau de rose de la Cour, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — L'Eau des Chevaliers, reconnue pour détruire la mauvaise haleine et lui donner le parfum le plus suave: elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail. — Prix: 5 fr. chaque article. (3517—753)

PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.

Ces pastilles, timbrées du mot Vichy, ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et le gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte.)

Chez MM. les pharmaciens suivants: Vernet, place des Terreaux, 15, à Lyon; Deschamps, rue St-Dominique, idem; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche. (752—3528)

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Au 25 décembre courant, la poste aux chevaux ainsi que l'administration seront transportées place Louis XVIII, à l'angle de la rue Penhièvre.

Les personnes habitant le nord de la ville qui désireraient prendre des chevaux, pourront les commander au service général des omnibus, petite rue Ste-Marie-des-Terreux. (6210)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)